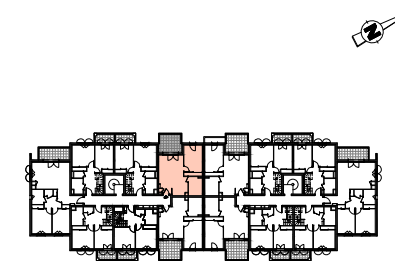


R+1

Bât. : A N° Lot : 12 Type : T2



Plan de repérage

**Tableau des surfaces**

SEJOUR / CUISINE	24.40 m <sup>2</sup>
CHAMBRE + PL.	13.20 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	6.00 m <sup>2</sup>

TOTAL HABITABLE 43.60 m<sup>2</sup>

BALCON 9.70 m<sup>2</sup>

**Légende**

- Gaine : Chute EU, VMC...
- Soffite
- Tableau Electrique
- Chaudière
- Clôture
- Pare-vue
- Haie végétale
- F : Fenêtre
- PF : Porte Fenêtre
- VR : Volet Roulant
- PL : Placard



Maitre d'oeuvre de conception  
SARL D'ARCHITECTURE JACQUES ESKENAZI  
16, rue de Fersen 06600 ANTIBES  
T. 04.92.90.22.12 jeskenazi@wanadoo.fr

Maitre d'ouvrage  
SCCV LA TRINITE 33 BLANQUI  
C/O ART PROMOTION  
455, Promenade des Anglais 06200 NICE  
T. 04.97.25.75.75 www.artpromotion.fr

# LES TERRASSES D'AZUR

Ce Plan est susceptible d'être légèrement modifié en fonction des nécessités techniques de la réalisation en ce qui concerne les dimension libres et l'équipement. Les retombées, soffites, encoffrements, faux Plafonds, canalisations, radiateurs ou convecteurs ne sont pas figurés et ne pourront fonder aucune réclamation en cas de présence. La surface habitable des logements peut varier en fonction des techniques de construction de l'établissement des Plans d'exécution et des normes techniques. Ainsi il est expressément convenu qu'une tolérance de surface est admise. Toutes variations de côtes (tant au niveau d'une pièce que la longueur totale) ou de surface entraînant des différences inférieures à 5% de la surface habitable vendue ne pourra fonder aucune réclamation. A la livraison le terrain pourra présenter des différences de niveaux dues à la topographie naturelle des lieux, au calage des voiries et aux contraintes techniques liées à la construction

Date : Février 2020  
Indice :